



Agriculture de haute valeur environnementale. Une courte analyse du dispositif de certification

Lionel Vilain,
Conseiller technique, France Nature Environnement
Août 2009

Après 2 années de négociations, le dispositif de certification environnementale des exploitations agricoles a été arrêté par le Comop le 15 juin 2009. Il s'articule en trois niveaux indépendants (on peut accéder directement à chaque niveau sans passer par le niveau inférieur).

Le premier niveau correspond au simple respect des exigences environnementales de la conditionnalité. L'exploitant doit réaliser cependant un auto-diagnostic de son exploitation orienté sur l'environnement et les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE). Un organisme de conseil, habilité au titre du SCA, atteste de la bonne réalisation de l'autodiagnostic.

Réaction. Ce premier niveau de la certification est encore très loin de l'agriculture de haute valeur environnementale puisqu'il n'impose finalement qu'un *autodiagnostic*, plus ou moins pertinent, et plus ou moins valorisé effectivement sur le terrain. Dans de nombreuses situations en effet, l'autodiagnostic sera perçu essentiellement comme une contrainte administrative supplémentaire. Le seul mérite du niveau 1 sera de répondre à la commande du ministre en permettant d'engager simplement et facilement « au moins 50 % des agriculteurs » dans la démarche de certification HVE !.

Le deuxième niveau s'appuie sur des obligations de moyens correspondant à des exigences figurant dans un référentiel largement inspiré de l'agriculture raisonnée.

Réaction. Dès les premières réunions du Comop et des groupes techniques, une forte confusion entre Agriculture Raisonnée et HVE a parasité les débats et a longtemps perduré parce que le Ministère de l'agriculture, la profession agricole majoritaire et l'agrofourmure voyaient d'un bon œil l'occasion de recycler facilement l'agriculture raisonnée, devenue aujourd'hui un concept mort-né.

Le troisième niveau, qui est le seul niveau susceptible de se prévaloir du qualificatif « haute valeur environnementale », peut être atteint selon deux voies possibles.

- La première voie appelée « *approche thématique* », décline une dizaine d'indicateurs sur les thèmes de la biodiversité, des pesticides, de l'azote et de la ressource en eau. Constitués d'items élémentaires, (ou sous-indicateurs), ces indicateurs composites établissent par un système de points et de pondération relative, des seuils minimums à atteindre pour valider chaque thème.

Réaction. On remarquera facilement que les niveaux d'exigence sont assez variables selon le thème et surtout qu'un lourd dispositif de contrôle et d'enregistrement sera nécessaire pour certifier cette procédure (une quarantaine d'indicateurs au final). Il y a donc fort à parier que la complexité administrative de cette voie d'accès dissuade beaucoup d'agriculteurs.

- La seconde voie possible, dénommée « *approche globale* » par l'administration, repose sur la définition proposée par FNE. Les exploitations HVE sont en effet des exploitations qui utilisent peu d'intrants et qui laissent une part significative à la nature dans leur système de production. Pour cette raison, ces exploitations se caractérisent par deux indicateurs seulement : d'une part, un taux d'infrastructures



agroécologiques supérieur à 10 % (haies, bosquets, prairies permanentes...), et d'autre part une dépendance aux intrants inférieure à 30 % du chiffre d'affaires.

Réaction. Le taux de dépendance aux intrants signe en effet quel type d'agriculture est mis en œuvre et caractérise le *niveau d'intensification* de l'exploitation. Il inclut non seulement la dépendance énergétique directe, (fuel, gaz, électricité) et indirecte, (soja, engrais, pesticides...), mais aussi les prélèvements en ressources naturelles extérieures (phosphates, potasse, eau). Enfin, il exprime également et indirectement la capacité des systèmes agricoles à produire des biens et des services à partir de leurs ressources propres (autonomie relative). Pour cette raison, les systèmes à bas niveau d'intrants sont souvent très interconnectés aux milieux naturels et leur taux d'infrastructures agroécologiques, indicateur caractéristique du *niveau d'artificialisation de l'espace*, est toujours supérieur à 10 %.

Naturellement, la pertinence de ces 2 indicateurs repose sur leur simultanéité sur un même lieu de production. Ainsi il ne suffit pas de valoriser fortement un produit brut ou transformé (viticulture de qualité, vente directe...), dont le poids des intrants est faible face au chiffre d'affaire, il faut aussi et simultanément, satisfaire les conditions requises pour les infrastructures agroécologiques.

Le dispositif dénommé approche globale de la certification HVE repose donc sur 2 indicateurs de résultats, simples, lisibles, robustes et bien sûr pertinents car ils caractérisent *ensembles* et assez précisément, des systèmes agricoles autonomes et économes, utilisant la nature comme premier facteur de production. Par sa simplicité administrative, de nombreux systèmes agricoles bios ou proches des bios, devraient ainsi pouvoir bénéficier de la certification HVE pour peu qu'une réelle incitation économique soit au rendez-vous. (On remarquera qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre la certification HVE et les labels AB, AR, ou IGP).

Quelle valorisation économique ?

La certification HVE pourrait favoriser l'évolution de l'agriculture française vers plus d'autonomie (énergétique, semencière, agrochimique, fourragère...), en confortant ainsi notre sécurité alimentaire à long terme, à condition qu'une véritable valorisation économique accompagne les exploitations certifiées. Or, les seules lois du marché seront insuffisantes pour susciter une véritable adhésion de la profession. En production laitière par exemple, on imagine mal une collecte spécifique du lait issu d'exploitations HVE. Et sauf micro-niches, la certification HVE sera insuffisante pour valoriser directement les services écologiques rendus par ces exploitations. De façon générale, il semble que seuls les circuits courts pourraient valoriser la certification HVE (en concurrence frontale avec la production sous label AB !), ce qui sera notoirement insuffisant pour constituer le véritable saut qualitatif qui est attendu. Il est donc indispensable d'aller bien au delà des faibles incitations financières prévues et de *rémunérer explicitement* les services écologiques rendus aux territoires et à la société par l'agriculture de Haute Valeur Environnementale